DLP 29-8-79152463

AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

ÉDITION DE LA STATION *"des Pays de la Loire"*
Maine-&-Loire, Loire-Atlantique, Sarthe, Vendée, Mayenne

ABONNEMENT ANNUEL : 60 F.

Régisseur des recettes DDA
C. C. P. 8604-02 Nantes

SERVICE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Cité Administrative rue Dupetit-Thouars 49043 ANGERS CEDEX
Téléphone n° 66.21.32 Poste 571

BULLETIN N° 172 D'AOUT 1979 - TOUS DEPARTEMENTS .... P 1

ARBRES FRUITIERS

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES -

Le deuxième vol du carpocapse des pommes et des poires, ralenti par les températures relativement basses de la deuxième décade d'août, n'est pas terminé. Des attaques, faibles toutefois, peuvent donc encore se produire.

- Dans les vergers du Nord des départements de la Sarthe, et de la Mayenne, les premiers oeufs déposés, peu nombreux, sont sur le point d'éclore. Un traitement qui pourra être limité aux bordures des vergers, plus sensibles, devra être exécuté dès réception de cette note.

- Dans le Nord de la Loire-Atlantique, le deuxième vol a débuté plus tardivement, et un traitement contre le carpocapse, qui pourra également être limité aux bordures des vergers, ne devra être effectué que dans les premiers jours de la semaine du 3 au 8 Septembre.
- Dans les vergers des départements de Maine-et-Loire et de la Loire-Atlantique (sauf le Nord), du Sud de la Sarthe et de la Mayenne, la protection conseillée dans le bulletin du 9 Août devra être renouvelée dans les derniers jours de cette semaine. Ce traitement peut, sans inconvénient, être limité aux bordures des vergers, car l'activité du carpocapse demeure faible.

- Dans les vergers du département de la Vendée, le carpocapse est plus actif, et le renouvellement de la protection devra être réalisé dans les premiers jours de la semaine du 3 au 8 Septembre.

Ce traitement n'est pas à exécuter sur les variétés dont la récolte est envisagée dans les jours à venir.

Respecter scrupuleusement les délais d'emploi des insecticides avant la récolte.

TAVELURES DU POMMIER ET DU POIRIER -

Les arboriculteurs doivent se méfier des tavelures dans les vergers où des taches existent, car de nouvelles taches, consécutives aux pluies des 10 et 11 Août doivent apparaitre ces prochains jours. Dans ces vergers, il est donc conseillé de profiter du traitement dirigé contre le carpocapse pour assurer la protection contre les tavelures.

ARAIGNEE ROUGE -

L'activité de cet acarien est dans l'ensemble faible. On ne note que très localement des pullulations. Les arboriculteurs doivent cependant surveiller l'araignée rouge car le dépôt des oeufs d'hiver est commencé. Si une intervention s'avère nécessaire, elle pourra être réalisée à l'occasion du traitement anticarpocapse.

PUCERON LANIGERE -

L'activité de cet insecte a été favorisée par les conditions climatiques de la deuxième décade d'Août et des pullulations se sont produites dans certains vergers. Le puceron lanigère doit donc être surveillé attentivement.

VIGNE

MILDIOU -

Cette affection ne s'est pas étendue. Toutefois, il est conseillé de terminer rapidement le traitement d'aoûtement préconisé dans le bulletin du 14 Août.

26

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur-Gérant: M. JOURNET

D'autre part, dans les vignobles où le mildiou est présent (vignobles de Maine-et-Loire, de la Vendée, de la Sarthe), le traitement d'aoûtement devra être renouvelé sur les très jeunes vignes, dont la végétation demeure active, dans le courant de la semaine du 3 au 8 Septembre.

Dans les vignobles de la Loire-Atlantique où le mildiou demeure peu virulent, il est inutile d'intervenir à nouveau sur les très jeunes vignes.

Tenir les vignes convenablement rognées.

COLZA

Traitement des semences

.../...

- Fongicide : afin de limiter les attaques de certains champignons du sol sur les plantules de colza, on peut utiliser des semences traitées à l'aide de l'une des matières actives suivantes :

Matières actives	*Dose matière active en grammes par quintal de semence*	*Champignons combattus*
organo mercurique	*3,75 g*	*Phoma-Alternaria*
captane	*240 g*	*Alternaria*
oxyquinoléate de cuivre	*37,5 g*	*Alternaria*
thirame	*240 g*	*Phoma-Alternaria*

- Insecticide : l'emploi de mercaptodimethur (1) (Mesurol), en traitement des semences, à la dose de 25 gr. de matière active par kg. de semences, permet de protéger les jeunes plants contre la grosse altise.

Toutefois, dans les secteurs régulièrement et abondamment infestés, le traitement du sol, en localisation, au moyen d'un microgranulateur, avec du carbofuran (Curater), à la dose de 9 kg. de spécialité commerciale par ha. (pour un écartement entre les rangs de 34 cms), assure une protection plus longue et, de ce fait meilleure, contre les larves et les adultes de cet insecte.

Les traitements de semences sont délicats et difficiles à réaliser à la ferme. On préférera donc les semences déjà traitées par les organismes distributeurs.

Limaces

Dès la levée du colza, il faut surveiller attentivement les pullulations de limaces, soit en les recherchant sous les pierres et les mottes, soit en dénombrant les cadavres après avoir répandu la veille, quelques poignées de granulés anti-limace.

Si un traitement s'avère nécessaire, on pourra utiliser des appâts sous forme de granulés contenant du métaldéhyde (15 à 30 kg/ha d'un appât à 5 %) ou du mercaptodiméthur (3 kg/ha d'appât à 4 % - Mesurol anti-limace).

(1) Le mercaptodiméthur s'appelle dorénavant méthiocarbe.

Le Chef de la Circonscription Phytosanitaire des "PAYS DE LA LOIRE" :

G. RIBAULT.

TIRAGE DU 28 AOUT 1979